

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2018

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 du mois de septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 4 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyril RENELEAU
M. Steeve LOZANO qui a donné procuration à Mme Amandine VIGNERON
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT

Absents : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL
M. Joris MONSEIGNE

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

N° DL27092018-04 : Annulation de la vente à Madame Caroline DELESTRE et Monsieur David SABOUA. Terrain avenue Marie Curie.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 1^{er} août 2018, le Conseil municipal a accepté la cession à Madame Caroline DELESTRE et Monsieur David SABOUA de partie de 979 m² de la parcelle privée communale cadastrée section BV n°686 au prix de 340 000,00 €, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Madame DELESTRE et Monsieur SABOUA avaient présenté une offre d'achat sous condition suspensive de l'obtention d'un prêt.

Par courriel du 24 août 2018, Madame DELESTRE et Monsieur SABOUA ont informé devoir renoncer à l'acquisition du terrain ci-dessus mentionné, leur banque refusant le financement de cette opération. Ils ont fourni en justificatif une attestation de refus de prêt datée du 24 août 2018 émanant de l'agence d'Andernos de la banque Crédit Agricole.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 19 septembre 2018,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ANNULE la délibération n°DL01082018-03 en date du 1^{er} août 2018 par laquelle le Conseil municipal a accepté la cession à Madame Caroline DELESTRE et Monsieur David SABOUA de partie de 979 m² de la parcelle privée communale cadastrée section BV n°686 au prix de 340 000,00 €, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181009-
DL27092018-04-DE
Date de réception préfecture :
09/10/2018 Page 2 sur 2